



## **Validité constitutionnelle de la Loi sur l'évaluation d'impact : le CQDE en route vers la Cour suprême du Canada**

Lors de l'audience qui se tiendra en mars, David Robitaille, avocat représentant le CQDE, s'adressera à la Cour suprême du Canada pour défendre la validité constitutionnelle de la *Loi sur l'évaluation d'impact* afin [d'éviter des reculs en droit de l'environnement](#).

### **Pourquoi défendre la *Loi sur l'évaluation d'impact*?**

Pour rappel, en mai dernier, la Cour d'appel de l'Alberta a considéré que la Loi empiète sur les compétences provinciales. Si cette conclusion est maintenue, cela risque fortement d'empêcher un ordre de gouvernement d'agir pour la protection de l'environnement, alors que l'intervention de tous les gouvernements s'avère nécessaire en ce temps de crise climatique.

Le CQDE s'inquiète aussi de l'effet qu'une telle décision pourrait avoir sur la capacité des provinces, comme le Québec, à exercer leurs propres compétences constitutionnelles et à encadrer les projets qui se réalisent sur leur territoire.

Ce sont les messages que nous porterons en mars!

Cette semaine, Radio-Canada résumait les contestations judiciaires à surveiller en 2023, avec les analyses de notre avocate Anne-Sophie Doré. Vous y trouverez notamment des informations sur ce dossier. [\[À lire ici\]](#)

**EN SAVOIR PLUS**